



Commission des finances et des affaires générales

5 Administration générale

Budget 2012 et suivants - Création, augmentation et diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) et échéanciers de crédits de paiement (CP)

Rapport n° CG/2011/150

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'AP et d'AE, ainsi que les échéanciers de CP afférents.

Pôle "chef de file" :

Pôle fonctionnel - Direction des finances et de la commande publique

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;

- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours. Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiements.

La 1^{ère} solution paraît indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements – c'est par exemple le cas des subventions portant sur de petites opérations.

La 2^{ème} solution convient aux dépenses de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux subventions d'un montant significatif pour lesquelles le Conseil Général a signé une convention financière. Elle offre un cadre de gestion qui permet d'ajuster les inscriptions de crédits et de limiter les reports.

Ainsi, pour le projet de budget 2012, sont proposés en AP/CP :

59,4 M€ sur 101,7 M€ de crédits pour investissements en maîtrise d'ouvrage départementale (soit 58,4%, contre 58,1% au BP 2011)

66,8 M€ sur 91,1 M€ de crédits d'investissement pour subventions (soit une progression de 62,6% au BP 2011 à 73,3% au BP 2012).

De 2011 à 2012, la part des dépenses d'investissement gérées en AP/CP passe de 60% à 66%. Toutes les dépenses qu'il apparaît pertinent de gérer de manière pluriannuelle sont désormais engagées au travers d'Autorisations de Programme. Cet effort de pilotage renforcé de nos engagements permet de n'inscrire que les crédits strictement nécessaires, en cohérence avec notre Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI).

1. Les AP nouvelles

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un engagement total de 54,47 M €. Au titre de ces 54,47 M€, 7,62 M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP

2012. Les crédits nécessaires lors des prochains exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant au document annexé au projet de BP.

Les AP nouvelles concernent principalement :

> La réhabilitation de logements pour le parc public : 2,6 M€

L'AP est destinée à des opérations lourdes de réhabilitation, de résidentialisation et de réhabilitation énergétique du parc locatif social. Le montant de l'AP est reconduit à un niveau correspondant aux investissements effectivement réalisés au titre de ces actions en 2011.

> La construction de logements aidés : 5,5 M€

L'ouverture de cette AP traduit la poursuite de l'engagement fort du Conseil Général en matière de logements aidés par le soutien aux opérations de production de logements sociaux et le versement de subventions aux prêts locatifs à usage social.

> L'accession sociale à la propriété : 1,0 M€

Il s'agit d'une AP annuelle correspondant à l'intervention du Département pour l'accession sociale à la propriété en cohérence avec le plan départemental de l'habitat. En septembre 2011, le dispositif a été actualisé pour élargir les bénéficiaires potentiels et en renforcer l'attractivité.

> La réhabilitation de logements pour le parc privé : 6,80 M€

Cette AP, d'un niveau quasiment équivalent à l'AP ouverte en 2011, rassemble les crédits délégués de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et ceux du Conseil Général.

> La démolition de logements : 0,50 M€

Il est proposé chaque année une nouvelle AP dont le montant est calibré en fonction du nombre de logements à démolir.

Au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, certaines opérations sur le territoire départemental hors CUS peuvent bénéficier d'une subvention à la démolition. Par ailleurs, les conventions ANRU prévoient quelques opérations en 2012.

> L'hôtellerie familiale (Subventions) : 2,40 M€

Cette AP a été calibrée sur trois exercices (0,8 M€ de crédits de paiement par an) pour répondre aux dossiers de subvention pour l'hôtellerie familiale, en cours ou à venir. Le montant de l'AP intègre la révision des modalités financières qui est proposée à la séance plénière du Conseil Général du 14 décembre 2011.

> La maîtrise des déchets 2012 : 0,28 M€

Cette AP est destinée aux subventions versées aux collectivités pour leurs projets de maîtrise des déchets (comme la remise en état des décharges brutes et déchèteries) et pour le compostage des déchets verts.

Les projets seront réalisés dans un délai de 2 à 3 ans.

> L'eau et l'assainissement : 13,60 M€

Cette AP est destinée aux subventions aux EPCI pour les travaux de renforcement de réseaux, collecteurs intercommunaux, captages et réservoirs.

> Les casernes de gendarmerie – Phase 2 : 1,8 M€

Cette AP est destinée au financement des bâtiments de gendarmerie qui seront construits par la SIBAR dans les communes d'Obernai et de Bouxwiller.

> Les collèges :

- Le schéma directeur d'accessibilité aux personnes handicapées : 0,8 M€

Cette AP est créée conformément aux orientations du schéma directeur d'accessibilité aux personnes handicapées.

- Le collège Foch à Haguenau : 3,5M€

Cette AP est dédiée à la construction de la demi-pension du collège Foch à Haguenau.

- Le collège Etorre Bugatti à Molsheim : 2,5M€

Cette AP est dédiée à la construction de la demi-pension du collège Etorre Bugatti à Molsheim.

- Le collège Romain Rolland à Erstein : 2,5M€

Cette AP est dédiée à la mise en sécurité du collège Romain Rolland à Erstein.

> Les subventions et travaux des cités scolaires & collèges : 1,06 M€

Cette AP concerne la quote-part versée à la Région pour la reconstruction de la demi-pension du lycée E. Mathis de Schiltigheim qui accueille les collégiens du collège Rouget de Lisle.

> La base nautique de Plobsheim : 1,44 M€

Une AP de 1,44 M€ est proposée, correspondant à 0,340 M€ pour le désamiantage et la démolition du bâtiment incendié du club-house, et 1,1 M€ pour la construction des bâtiments modulaires répondant aux besoins des utilisateurs et intégrant les principales fonctions du club-house y compris la restauration. Pour mémoire, une indemnisation de 1 M€ est susceptible de nous être versée par notre assurance. 0,35 M€ de CP afférents à cette opération sont proposés pour 2012

> La maison de vacances de Wangenbourg : 1,5 M€

Cette AP est dédiée à la mise aux normes du site avant travaux d'extension.

> Le mode de garde petite enfance : 0,88 M€

Cette AP est dédiée à la création d'un multi-accueil Alsace Bossue (crèche et garderie) d'une capacité de 30 places (inscrit au contrat de territoire de l'Alsace Bossue), ainsi qu'à la création d'une structure multi-accueil petite enfance à Lingolsheim (prévue dans le cadre du contrat de territoire de la CUS). 0,17 M€ de crédits de paiement sont inscrits au titre de 2012.

> La rénovation des maisons d'enfants à caractère social : 0,55 M€

Cette AP est dédiée à l'opération de rénovation de l'établissement pour enfants de l'Association Oberlin à La Broque. L'ensemble de la structure nécessite des travaux importants de mise aux normes, d'accessibilité aux personnes handicapées, de désamiantage, d'isolation, de ventilation, de restructuration et de rafraîchissement. 0,05 M€ de crédits de paiement sont inscrits au titre de 2012.

> La construction et la rénovation d'Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : 5,11 M€

3 EHPAD sont concernés :

- EHPAD intercommunal de Villé : reconstruction de l'EHPAD sur un nouveau site.

- EHPAD L'orée des Bois à Rothau : extension et rénovation de 39 lits.

- EHPAD Le Parc à Lingolsheim : création d'une unité de 12 lits d'hébergement temporaire Alzheimer.

> Le Centre Médico Social (CMS) de Schiltigheim : 0,15 M€

Cette AP est dédiée à l'acquisition et l'aménagement des locaux rue de la Mairie pour le CMS de Schiltigheim.

2. Les AP abondées

Un certain nombre d'AP d'un montant global avant abondement de 42,71 M€ ouvertes sur les exercices précédents sont proposées en augmentation à hauteur de 36,59 M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

Les montants les plus significatifs concernent :

> Les projets de proximité dans le domaine de la voirie : + 10 M€

Ces crédits ont vocation à financer les projets de la voirie dans le cadre de l'AP quinquennale votée en 2011. Les ajustements de crédits sont revus à chaque étape budgétaire afin d'être le plus fidèle aux besoins en crédits.

> Les opérations structurantes d'aménagement : + 10,50 M€
Ces crédits concernent le passage de l'opération de la RD63 à Reichstett de la phase « Etudes » à la phase « Travaux », dont 0,99 M€ qui sont inscrits au titre de 2012.

> Les opérations structurantes : + 0,15 M€
Cette AP doit être abondée afin de financer la suite des études, préalables aux travaux, lesquels sont prévus en 2013.

> Les traverses d'agglomérations : + 5,5 M€ ; et les subventions aux communes pour la voirie : + 5,05 M€
Chaque année les AP sont abondées du montant correspondant aux opérations projetées.

> Le centre de biologie intégrative : + 0,25 M€
Il s'agit ici de porter l'AP à 1 M€ conformément à l'engagement du Département dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région.

> Le collège de la Robertsau : + 1,1 M€
Cet abondement est un ajustement de l'AP après validation de l'avant-projet définitif (APD).

> La construction de la Cité Scientifique (extension du Vaisseau) : + 3,1 M€
Cet abondement répond à l'accélération du projet d'extension du Vaisseau ainsi qu'à la prise en charge des travaux en maîtrise d'ouvrage propre (cf. également AP diminuées - La modernisation et l'extension du Vaisseau : - 2,1 M€).

> Le CMS de Schirmeck : + 0,55 M€
Cet abondement répond à la décision d'anticiper l'acquisition et la restructuration du CMS de Schirmeck.

> Le regroupement des services du PAT : 0,23 M€
Cet abondement a vocation à financer l'adaptation des locaux de l'UTAT de Molsheim.

3. Les AP diminuées

Enfin, des AP d'un montant global avant diminution de 23,30 M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 6,59 M€.

Les diminutions majeures se détaillent comme suit :

> La réhabilitation de logements du parc public : - 0,20 M€,
La construction de logements aidés : - 3,05 M€,
La réhabilitation de logements du parc privé : - 0,18 M€,
La démolition de logements : - 0,39 M€

Ces AP sont diminuées afin de correspondre exactement aux engagements constatés.

> Le Projet INTERREG IV Centre Rhénan d'entraînement des sapeurs-pompiers : - 0,1M€
Cette AP est diminuée suite à l'annulation de la participation du Conseil Général qui était pressenti pour être partenaire cofinanceur du projet.

> La modernisation et l'extension du Vaisseau : - 2,1 M€
Cette AP est diminuée en vue de clôture suite à la décision de réaliser les travaux de modernisation et d'extension du Vaisseau en maîtrise d'ouvrage propre (cf. AP abondées - La construction de la Cité Scientifique extension du Vaisseau : + 3,1 M€).

> La construction du CMS de la Montagne Verte : - 0,55 M€
Ce programme, inscrit au contrat de territoire de la CUS, avait été estimé sur la globalité des travaux du centre socio-culturel et du centre médico-social. Compte tenu des éléments

chiffrés fournis par la Ville de Strasbourg, il a été possible de calculer de manière plus précise le coût de ce projet.

4. Autorisations d'engagement (AE)

Les crédits du BP 2012 gérés en autorisations d'engagement (AE) concernent un montant global pluriannuel de 4,29 M€.

Les autorisations d'engagement nouvelles 2012 représentent un montant de 2,15 M€. Elles portent principalement sur :

> L'action de l'Institut Régional de Coopération Développement en faveur de Madagascar : 0,2 M€

Il s'agit d'une AE mise en place pour le financement du programme de l'IRCOD pour le développement de Madagascar.

> Le soutien aux initiatives innovantes de l'ADEC : 0,99 M€

Cette AE correspond à la convention d'objectif avec l'ADEC au titre des années 2012 et 2013.

> Le projet pour les déchets : 0,12 M€

Cette AE est destinée aux subventions pour la prévention des déchets dans le cadre d'un appel à projets qui sera lancé en 2012.

> Les subventions diverses – crédit de répartition : 0,38 M€

Cette AE est destinée à permettre le passage des « Subventions colloques et congrès » à un cadre pluriannuel de nature à améliorer le taux de réalisation de cette enveloppe budgétaire. 0,38 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

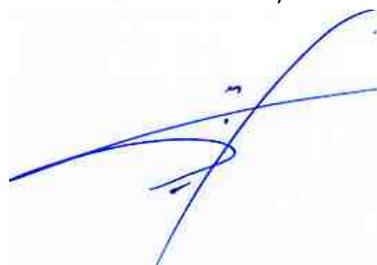
Enfin, une AE de 0,25 M€ qui finance le soutien départemental des thèses du Pôle « Conduites à risques » est à ajuster en diminution : - 0,13 M€.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales,
le Conseil Général approuve les créations, augmentations et diminutions
d'AP et d'AE, conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers
de CP de l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de BP.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and lines.

Guy-Dominique KENNEL